

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire COMP/M.6218 — INEOS/Tessenderlo Group S-PVC Assets)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 187/13)

1. Le 20 juin 2011, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Kerling plc, qui opère sous la dénomination commerciale «INEOS ChlorVinyls» et fait partie du groupe INEOS («INEOS», Suisse), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de certaines parties de Tessenderlo Chemie NV, opérant sous la dénomination commerciale «groupe Tessenderlo» («Tessenderlo», Belgique), par achat d'actions correspondant à certains actifs en rapport avec le polychlorure de vinyle en suspension («S-PVC»).

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- INEOS: fabrication de produits pétrochimiques, de produits chimiques de spécialité et de produits pétroliers. Par l'intermédiaire de sa filiale, INEOS ChlorVinyls, l'entreprise est l'un des principaux producteurs de chlorures alcalins en Europe et un fournisseur important de PVC,
- Tessenderlo: industrie chimique, dérivés naturels, transformation des matières plastiques, gélatine et solutions pour l'agriculture. Les actifs cédés englobent sa division «S-PVC».

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6218 — INEOS/Tessenderlo Group S-PVC Assets, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).